

Communiqué de presse

La Ville de Talence organise des permanences d'aide à la déclaration d'impôts 2022 dans le cadre de Talence Tous Connectés

Avec l'arrivée du printemps revient également l'obligation pour tous, imposables ou non, de réaliser sa déclaration d'impôts. En plus d'être obligatoire, cette déclaration est indispensable pour le montage de nombreux dossiers administratifs et d'aides. La Ville de Talence se mobilise pour ses administrés et organise des permanences dans plusieurs structures ressources de son territoire.

Talence tous connectés

À l'heure où de nombreux services publics se dématérialisent, l'accès au numérique est devenu un véritable enjeu social. On peut en effet observer des difficultés flagrantes pour ceux qui n'ont pas les moyens de se connecter ou ceux qui n'ont pas le savoir-faire. La Ville s'est donc lancée dans un vaste programme d'inclusion numérique pour répondre aux besoins d'équipement et d'accompagnement de tous les Talençais vers les outils digitaux. Elle a recruté un conseiller numérique pour piloter la démarche et entreprendre le développement d'actions pertinentes, en renforçant et en coordonnant des partenariats territoriaux avec, entre autres, Emmaüs connect, les associations présentes sur le territoire ou encore les centres sociaux. Depuis le début de l'année, plusieurs actions ont déjà été mises en place :

- La création de relais numériques au Centre social de Bagatelle, en partenariat avec Emmaüs connect, qui permettent aux personnes les plus précaires de bénéficier d'un tarif solidaire
- La mise à disposition de clés USB permettant d'emporter partout avec soi les principales applications numériques gratuites pour travailler, communiquer, stocker ses documents, afin de pouvoir travailler depuis n'importe quel ordinateur en libre-service

La prochaine action du plan Talence tous connectés concerne l'aide à la déclaration d'impôt 2022.

La Ville et ses partenaires mobilisés pour accompagner les administrés

La déclaration d'impôt 2022 sur les revenus 2021 est à réaliser entre le 7 avril et 19 mai pour la version papier. La version en ligne peut être réalisée jusqu'au 31 mai. Pour accompagner les administrés qui éprouvent des difficultés à effectuer cette démarche en ligne, mais aussi ceux qui ne savent pas remplir leur déclaration, la Ville de Talence organise des permanences pendant les mois d'avril et de mai :

- Au Dôme
- Au Centre social et culturel Mix-Cité
- Au Centre social de Bagatelle

La Mairie mobile, nouveau service de proximité de la Ville lancé le 6 avril, participe également à l'opération.

Des agents de la Direction Générale des Finances Publiques se rendront spécialement le lundi 9 mai au Dôme pour assurer une permanence avec France Services. Des créneaux de 30 min seront disponibles entre 9h et 17h et nécessiteront une prise de rendez-vous préalable au **05 56 84 78 33**.

Le planning des permanences est disponible à la mairie et dans les quatre structures accueillant les permanences, ainsi que sur le site internet de la Ville : talence.fr/impots